

PROCÉDURE D'OUVERTURE PUBLIQUE DES SOUMISSIONS (MERN-MFFP)

Considérant la situation sanitaire vécue actuellement, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) doivent prendre les moyens nécessaires afin d'assurer la distanciation sociale et le respect des mesures mises en place par le gouvernement en matière de prévention du virus COVID-19.

Conséquemment, l'ouverture des soumissions ne se fera pas en présence d'un public :

- Le MERN procédera à l'ouverture avec témoin;
- Le MERN procédera à l'ouverture via une visioconférence accessible selon les modalités suivantes :

Pour assister à l'ouverture publique, les prestataires sont invités à utiliser le lien suivant pour joindre la rencontre sur Microsoft Teams : [Cliquez ici pour rejoindre la salle virtuelle d'ouverture des soumissions](#)

Il est de la responsabilité du prestataire de services de s'assurer avant la date d'ouverture qu'il est en mesure de joindre la « salle d'attente ».

Pour des raisons de sécurité, il est possible que certaines adresses particulières ne puissent pas se connecter. Pour éviter des problèmes techniques, le ministère recommande de procéder avec une adresse courriel générique (@hotmail.com, @outlook.com, @gmail.com, @icloud.com, etc. ou de fournisseurs de services internet) lors de la connexion.

Il est recommandé aux prestataires de services n'ayant pas d'abonnement à Microsoft Teams, de choisir l'option de continuer avec le navigateur lors de la connexion.

- Le MERN publiera les résultats de l'ouverture selon les règles applicables.